



Procès-verbal de Conseil d'administration du 24/01/2023
Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône

Membres présents : Carole BRETON, André-Gilles CHATAGNAT, Sophie COLAS, Jérémie COURLET, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DEVRET (en visioconférence), Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Jean-Pierre LONG, Florence POZZO, Paul RANNARD, Marie-Antoinette SIMON (en visioconférence), Sandrine TASSET (en visioconférence), Joseph TRAVAIL.

Pouvoirs : /.

Membres excusés : Philippe JACQUESON.

Membres absents : /.

Secrétaire de séance : Sophie COLAS.

Quorum : 15 Conseillers membres sur 17, soit 88 % → Le quorum est atteint.

André-Gilles CHATAGNAT, Vice-président, excuse la nouvelle directrice de l'EHPAD

Ouverture de séance

Désignation d'un secrétaire de séance :

Sophie COLAS est désignée Secrétaire de séance.

Rapports inscrits au Conseil d'administration :

Le Vice-président présente les rapports inscrits au Conseil communautaire :

- EHPAD – Attribution du marché pour la restauration,
- CIAS – Convention avec le Service d'Entre-aide Familial (SEF) de Seyssel,
- EHPAD – Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du futur EHPAD.

Rapports soumis à délibérations

EHPAD du Val des Usse

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Rapport n°1 : Délibération portant sur l'attribution du marché d'accord-cadre des repas et de restauration pour l'EHPAD du Val des Usse.

Vu les statuts du CIAS Usse et Rhône validés par délibération du 21 janvier 2020,
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le code de la commande publique,
Vu le marché mis en ligne sur la plate-forme mp74.

Considérant que l'actuel marché d'accord-cadre des repas et de restauration prend fin en mars 2023 et qu'il convient de le renouveler.

Considérant que le marché a été mis en ligne sur mp74 le 28 octobre 2022 pour une date limite de réponse le 9 décembre 2022 et que 4 entreprises ont déposé des offres.

Le Vice-président rappelle le rôle de la restauration dans l'EHPAD du Val des Ussets.

Le Vice-président informe de l'analyse des offres et fait état des notations de l'entreprise retenue.

Le Vice-président propose de retenir l'entreprise « API restauration », située 2 rue Charles Morel, 38420 Domène, pour une valeur estimée par jour de 1 202,30 € TTC.

Carole BRETON se dit inquiète de la note sur la qualité des aliments. André-Gilles CHATAGNAT répond que l'entreprise a été convaincante et prête à acheter des produits localement.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

ATTRIBUANT le marché d'accord-cadre des repas et de restauration de l'EHPAD du Val des Ussets à l'entreprise « API restauration », située 2 rue Charles Morel, 38420 Domène, pour une valeur estimée par jour de 1 202,30 € TTC.

NOTIFIANT la présente décision :

- À l'entreprise API Restauration,
- Au Centre des finances publiques de Rumilly.

Votes pour :	Carole BRETON, André-Gilles CHATAGNAT, Sophie COLAS, Jérémie COURLET, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DEVRET (en visioconférence), Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Jean-Pierre LONG, Florence POZZO, Paul RANNARD, Marie-Antoinette SIMON (en visioconférence), Sandrine TASSET (en visioconférence), Joseph TRAVAIL. (15)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

CIAS Ussets et Rhône

Rapport n°2 : Délibération portant autorisation du Vice-président à signer la convention de prêt de véhicule avec le SEF de Seyssel.

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ussets et Rhône,
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant que le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Ussets et Rhône est une émanation directe de la Communauté de Communes (CC) Ussets et Rhône et que celui-ci verse un soutien financier annuel, au titre de ses missions, à l'association du service d'entre-aide familial de Seyssel.

Le Vice-président rappelle les missions du CIAS Ussets et Rhône dans le cadre de son soutien aux associations d'aides à la personne sur le territoire.

Le Vice-président propose de prêter un fourgon appartenant à la CC Ussets et Rhône au service d'entre-aide familial de Seyssel pour qu'il puisse aller chercher à Cranves-Sales les denrées alimentaires nécessaire à son bon fonctionnement.

Le Vice-président donne lecture de la convention prévue à cet effet entre le CIAS Ussets et Rhône, la CC Ussets et Rhône et le service d'entre-aide familial de Seyssel.

Jérémie COURLET demande si le maître-d'œuvre prend sa part dans l'augmentation des coûts. André-Gilles CHATAGNAT répond par l'affirmative.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

AUTORISANT le Vice-président à signer la convention prévue à cet effet entre le CIAS Ussets et Rhône, la CC Ussets et Rhône et le service d'entre-aide familial de Seyssel.

NOTIFIANT la présente décision :

- À la CC Ussets et Rhône,
- Au service d'entre-aide familial de Seyssel.

Votes pour :	Carole BRETON, André-Gilles CHATAGNAT, Sophie COLAS, Jérémie COURLET, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DEVRET (en visioconférence), Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Jean-Pierre LONG, Florence POZZO, Paul RANNARD, Marie-Antoinette SIMON (en visioconférence), Sandrine TASSET (en visioconférence), Joseph TRAVAIL. (15)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

EHPAD du Val des Ussets

Rapport n°3 : Délibération portant avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du futur EHPAD du Val des Ussets.

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Vu les statuts du CIAS Ussets et Rhône validés par délibération du 21 janvier 2020,
Vu la délibération n°CA 12/2017 du 17 mai 2017 portant sur le choix du site du futur EHPAD,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2161-1, R2162-5 et R2185-1,
Vu le diagnostic financier de l'Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Val des Ussets et les incidences sur le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) dans le cadre du futur EHPAD,
Vu la délibération de la CC Ussets et Rhône n°CC 329/2017 du 26 octobre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire pour l'EHPAD du Val des Ussets,
Vu la délibération de la CC Ussets et Rhône n°CC 330/2017 du 26 octobre 2017 portant acquisition d'un tènement foncier en vue de la construction d'un futur EHPAD,
Vu la délibération de la CC Ussets et Rhône n°CC 247/2018 du 11 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire.

Considérant que le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Ussets et Rhône a passé, via son budget annexe de l'EHPAD du Val des Ussets, les marchés avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le Président rappelle que le CIAS a passé un marché, via son budget annexe de l'EHPAD du Val des Ussets, pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre. Il rappelle que le marché de consultation pour les travaux a été préparé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, qu'il a été analysé mais qu'il a dû être annulé car le CIAS a répondu à l'appel à projets de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI), qui laissait envisager une subvention de l'ARS de 20 % du montant total du projet. Dès lors, le Président souligne que le délai d'attente d'un an imposé par l'ARS a retardé le projet et que la crise est survenue avec une augmentation sensible du coût des matériaux. De fait, le Président souligne que les coûts sont désormais plus élevés et qu'un permis de construire modificatif a dû être posé pour prendre en compte des remarques de l'ARS et que le coût de la maîtrise d'œuvre a augmenté.

Le Vice-président précise que les montants sont les suivants :

	Montant
Forfait définitif de rémunération (A)	728 655,00 € HT
Forfait supplémentaire de rémunération (B)	162 112,00 € HT
Montant total des honoraires de maîtrise d'œuvre (A+B)	890 767,00 € HT

Le Vice-président donne lecture de l'avenant n°3 annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

AUTORISANT le Président à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction du futur EHPAD.

NOTIFIANT la présente décision :

- Au Centre des finances publiques de Rumilly,
- À la SEMCODA, Assistant à maîtrise d'ouvrage du projet,
- Aux cabinets de maîtrise d'œuvre retenus dans le cadre du marché.

Votes pour :	Carole BRETON, André-Gilles CHATAGNAT, Sophie COLAS, Jérémie COURLET, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DEVRET (en visioconférence), Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Jean-Pierre LONG, Florence POZZO, Paul RANNARD, Marie-Antoinette SIMON (en visioconférence), Sandrine TASSET (en visioconférence), Joseph TRAVAIL. (15)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Questions diverses

Subvention ARS et recours contentieux :

Paul RANNARD revient sur l'historique des événements entre le dépôt de la première consultation et de ce qui a été fait jusqu'à présent. Antoinette SIMON demande des informations sur le suivi du projet.

Paul RANNARD regrette que les attributions des subventions de l'ARS aient été inégales dans le territoire avec des EHPAD qui ont reçu plus d'un million d'euro et d'autres non, comme celui du Val des Usses. Jérémie COURLET demande pourquoi il a été recalé. Paul RANNARD évoque des aspects énergétiques.

Actualisation du financement du futur EHPAD :

Paul RANNARD évoque la nécessité de réactualiser le financement de l'EHPAD, ce qu'il a demandé aux cabinets d'études.

Participation complémentaire aux agents de l'EHPAD à la suite du dernier comité technique de l'EHPAD :

Joseph TRAVAIL demande que la participation complémentaire soit inscrite au prochain Conseil d'administration du CIAS, à la suite de la réunion du Comité technique de l'EHPAD.

Levée de séance et signatures

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Vice-président lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Sophie COLAS



Le Vice-président,
André-Gilles CHATAGNAT

